Image not found or type unknown

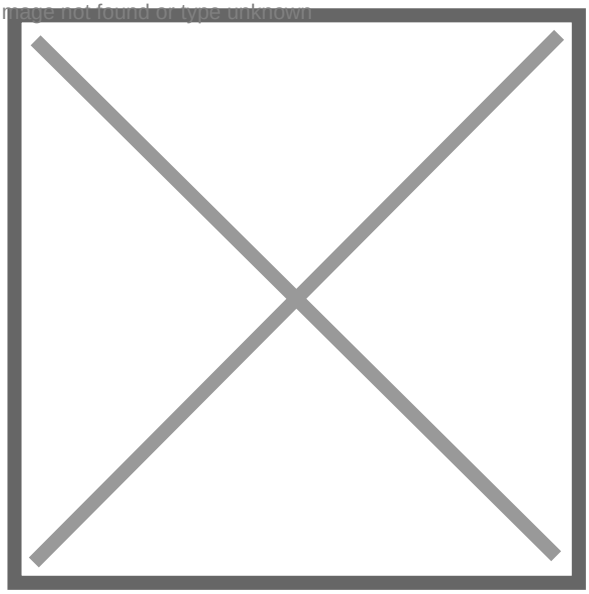

Titre de séjour Vie privée et Familiale sans visa, possible?

Par **Imrane65**, le **11/07/2014** à **16:34**

Bonjour,

Je suis marié avec ma femme depuis juillet 2014 et nous vivons ensemble depuis février. Nous sommes très heureux en couple. Nous le serions davantage si je pouvais régulariser sa situation. Elle est marocaine et moi Français.
On voudrait déposer une demande de titre de séjour vie privée et familiale à la préfecture pour ma femme.
Je me suis renseigné sur internet pour connaître les documents à fournir, ils demandent un visa long séjour.
Or elle n'a pas de visa.
Je suis allé me renseigner à la préfecture, ils m'ont expliquer qu'il n'y avait pas d'ordre solution que de retourner dans son pays d'origine, le Maroc, pour demander un visa de conjoint Français.
Autant dire qu'on envisage pas du tout cette solution.
J'ai lu quelques expériences notamment sur le site experatoo.com de personnes qui ont déposé un dossier sans visa à titre exceptionnel en justifiant qu'il avait une communauté de vie de 6 mois
Est ce possible?
D'une manière générale, je voudrais savoir quelle démarche adopter, que demander à la préfécture selon ma situation? Comment régulariser sa situation en restant en France
Merci d'avance pour votre aide

Imrane

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés